



# COMITÉ DES FORÊTS

## VINGT-TROISIÈME SESSION

Rome (Italie), 18-22 juillet 2016

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

#### I. INTRODUCTION

1. Comme le prévoit le système de programmation, budgétisation et suivi axé sur les résultats mis en place par la Conférence en 2009, le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 a été examiné en 2014 à la lumière des évolutions et des faits nouveaux intervenus dans l'environnement extérieur et des avis fournis par les conférences régionales, les comités techniques, le Comité du Programme et le Comité financier, ainsi que le Conseil. Le PMT 2014-2017 (révisé)<sup>1</sup> a été approuvé par la Conférence en juin 2015.

2. En 2015 et 2016, les organes directeurs de la FAO ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation, pour que le potentiel du Cadre stratégique se réalise intégralement (voir l'annexe 1). Bien que les évolutions et les faits nouveaux constatés à l'échelle mondiale qui figurent dans le PMT 2014-2017 (révisé) demeurent pertinents, plusieurs éléments importants se sont fait jour en 2015 et serviront de cadre aux activités futures de la FAO:

- a) les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les dirigeants des États membres de l'Organisation des Nations Unies au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui vise à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre;
- b) l'Accord de Paris, adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) afin de renforcer l'action internationale face à la menace du changement climatique dans le contexte du développement durable et des efforts visant à éliminer la pauvreté;
- c) la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et la Déclaration de Rome sur la nutrition, ainsi que le cadre d'action y afférent;

<sup>1</sup> C 2015/3.



- d) la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

3. L'examen quadriennal du Cadre stratégique de la FAO et la préparation d'un nouveau PMT 2018-2021 auront lieu en 2016, dans le cadre des conférences régionales et des comités techniques, et devront être approuvés par le Conseil et la Conférence au cours du premier semestre de 2017. L'Organisation aura ainsi l'occasion de recentrer ses travaux en vue d'obtenir des résultats plus concrets, en particulier au niveau des pays. Le Conseil s'est réjoui de l'alignement du Cadre stratégique de la FAO sur les ODD et a noté qu'il serait possible de renforcer encore la cohérence lors de l'élaboration du PMT 2018-2021.

4. Dans ce contexte général, le présent document donne un bref aperçu des réalisations de la FAO dans le domaine des forêts qui ont contribué aux objectifs stratégiques (OS) pendant l'exercice biennal 2014-2015. Il aborde ensuite les principales évolutions mondiales ou sectorielles qui auront une incidence sur les activités de l'Organisation dans le domaine des forêts. Enfin, compte tenu de ces éléments et des recommandations spécifiques des commissions régionales des forêts, il définit les domaines d'action prioritaires qui seront examinés lors de l'élaboration du PMT 2018-2021.

## II. RÉALISATIONS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS EN 2014-2015

5. Suite à l'approbation de son nouveau Cadre stratégique, la FAO a aligné les activités qu'elle a menées dans le domaine des forêts en 2014-2015 sur les cinq OS (énumérés à l'annexe 1) et sur les recommandations formulées par le Comité des forêts à sa vingt-deuxième session. Le document portant la cote COFO/2016/7.5 fournit une description plus détaillée des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts pendant l'exercice biennal, en complément du rapport intitulé *Aller de l'avant. Une sélection de réalisations du programme forestier de la FAO 2014-2015*. Les principales réalisations sont présentées ci-après.

6. Afin de *renforcer la fourniture d'informations essentielles sur les forêts* (OS 2), la FAO a mis en place une base de données qui permet au public de consulter des documents sur les politiques forestières et les programmes forestiers nationaux de 130 pays. En outre, l'Organisation a aidé plusieurs pays à renforcer les capacités de leur Système national de surveillance des forêts et 18 à réaliser leur première évaluation nationale des forêts. Elle a lancé l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2015 à l'occasion du Congrès forestier mondial (CFM) qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) et a élargi le champ du logiciel Open Foris de manière à y inclure de nouveaux outils d'évaluation comme Collect Earth, dans le cadre de l'accord de partenariat stratégique conclu en 2015 avec Google.

7. Afin de favoriser la restauration des *terres dégradées* (OS 2, OS 5), la FAO a créé le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, chargé d'aider des pays comme le Rwanda à respecter l'engagement pris au titre du Défi de Bonn, qui consiste à restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2020. Par ailleurs, elle a organisé en janvier 2015 la première Semaine du suivi des zones arides, qui a abouti à la Promesse de Rome sur le suivi et l'évaluation des zones arides en vue de leur gestion durable et de leur régénération, et a lancé des directives mondiales sur la restauration des forêts et des paysages dégradés dans les zones arides lors de la Conférence des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, en octobre 2015.

8. La FAO a intensifié ses travaux visant à *réduire la pauvreté rurale et à améliorer la sécurité alimentaire* (OS 1, OS 3), ainsi qu'à renforcer les capacités des familles d'agriculteurs et des petits producteurs forestiers, notamment en consolidant le Mécanisme Forêts & Paysans avec la participation de 10 pays et en concluant un partenariat stratégique avec We Effect afin de renforcer les capacités des organisations de forestiers et d'agriculteurs. Le Mécanisme Forêts & Paysans a ainsi permis au Guatemala d'élaborer la loi *Probosque*, qui prévoit qu'un pour cent des recettes du budget national soit reversé aux petits producteurs forestiers. Cette initiative bénéficie à 1,5 millions de familles qui

représentent 7,5 millions de personnes, dont 30 pour cent sont des femmes. L'Organisation a établi un cadre d'évaluation intersectoriel concernant les politiques relatives aux forêts et à la sécurité alimentaire et a encouragé le dialogue sur ces politiques entre les pays.

9. La FAO a favorisé l'existence de *chaînes de valeur durables* (OS 4) en renforçant les petites entreprises forestières, notamment grâce à des ateliers régionaux organisés en Amérique latine et en Afrique. Les enseignements tirés dans ces régions contribueront à la formulation de directives et de pratiques optimales destinées à promouvoir le développement des petites entreprises forestières afin de générer des revenus tout en veillant à la gestion durable des forêts. Par ailleurs, l'Organisation a animé des sessions de formation régionales et nationales sur l'analyse et le développement des marchés (A&DM), activités essentielles au renforcement des petites entreprises, à l'égalité des sexes et aux débouchés économiques.

10. Dans le domaine du *changement climatique* (OS 2, OS 5), la FAO a continué d'aider les pays à participer à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. Elle a permis à 70 pour cent des pays du monde de communiquer leurs niveaux de référence concernant les émissions à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En outre, elle a prêté un appui à des pays dans plusieurs domaines: garanties, évaluation de la gouvernance, régimes fonciers, préparation juridique et application des lois relatives aux forêts. Plus de 50 pays ont bénéficié de son assistance en matière de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. La FAO a organisé la première conférence internationale en ligne sur le thème «Aspects économiques des solutions envisageables en matière d'atténuation du changement climatique dans le secteur forestier», qui s'est tenue du 6 au 27 février 2015. À cette occasion, plus de 900 personnes de 110 pays ont pu assister à 51 présentations techniques et prendre connaissance de plus de 31 études de cas nationales.

11. Afin de contribuer à la *lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois* (OS 4), le programme de la FAO sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux a aidé plus de 30 pays à améliorer leur gouvernance forestière. Il a permis, entre autres, de résoudre des différends territoriaux entre le Belize et le Guatemala, et d'étudier dans quelle mesure la certification pourrait participer à des processus de gouvernance plus larges, notamment au Viet Nam et en collaboration avec le Forest Stewardship Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières.

12. Afin d'*accroître la résilience* (OS 5) en zone rurale, la FAO a produit le rapport (en anglais) intitulé *Mapping the Vulnerability of Mountain Peoples to Food Insecurity* [Exposition des populations montagnardes à l'insécurité alimentaire], qui brosse un tableau actualisé de la situation dans les zones montagneuses du monde en s'appuyant sur un modèle spécifique. Elle a prêté une assistance technique pour ce qui était d'analyser les clichés relatifs aux feux de forêts enregistrés à l'aide d'un spectromètre imageur à résolution moyenne (MODIS) sur une période de 10 ans et a aidé le Népal en matière de prévention des glissements de terrain et de stabilisation à la suite du séisme de 2015.

13. Grâce aux efforts conjoints de la FAO et du Gouvernement sud-africain, le *Congrès forestier mondial* (OS 6) s'est tenu pour la première fois (en quatorze sessions) sur le continent africain en septembre 2015. Étaient présentes plus de 4 000 personnes venues de 142 pays. Cette manifestation a abouti à une vision nouvelle des forêts et de l'exploitation forestière à l'horizon 2050 et au-delà, qui sera intégrée aux travaux futurs de l'Organisation dans ce domaine.

14. Tel qu'indiqué dans l'annexe III du document portant la cote COFO/2016/7.5, la FAO a participé au renforcement des capacités et a prêté un appui technique en matière d'*intégration des considérations de parité hommes-femmes* et de collecte de données ventilées par sexe dans le secteur forestier, a favorisé l'automatisation économique des femmes, y compris leur accès aux ressources entrant dans la filière forestière et leur pouvoir d'en disposer grâce au développement de l'entrepreneuriat, a réalisé une analyse sexospécifique des projets et programmes relatifs aux forêts, a

créé un réseau de points de contact nationaux pour le partage de l'expérience acquise et des enseignements tirés en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur forestier, et a encouragé la collaboration entre des réseaux de femmes à divers niveaux.

### **III. ÉVOLUTIONS ET FAITS MONDIAUX – INCIDENCES SUR LE SECTEUR FORESTIER**

15. L'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2015*<sup>2</sup> a montré que, bien que le taux de déforestation baisse à l'échelon mondial, il demeure bien trop élevé dans certaines régions, en particulier dans les zones tropicales et subtropicales, et que la tendance devait se poursuivre dans les années à venir. Par ailleurs, la *Situation des forêts du monde 2016* indique que l'agriculture est toujours la principale responsable de la déforestation, bien que l'on observe des différences régionales. L'agriculture commerciale à grande échelle est à l'origine de près de 70 pour cent de la déforestation en Amérique latine tandis qu'en Afrique cette pratique est imputable essentiellement à la petite agriculture. Compte tenu de l'accroissement démographique, il est probable que la conversion de terres forestières au profit de l'agriculture se poursuive.

16. L'année 2015 a été décisive dans le domaine du développement au niveau mondial. En effet, elle a vu la conclusion de plusieurs accords importants, qui orienteront les travaux futurs de la FAO et influenceront fortement ses activités dans le domaine des forêts. Les faits les plus marquants sont décrits ci-après.

#### **A. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ODD**

*(voir les points 4, 5.1, 5.2 et 6.1 de l'ordre du jour)*

17. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 présente une approche globale, visionnaire, universelle et axée sur l'humain dont l'objectif est d'éliminer la faim et la pauvreté et de lutter contre les inégalités. Inclusif, il appelle une transformation et reflète les priorités et les besoins de tous les pays. Ce nouveau programme comprend 17 ODD et 169 cibles, qui devront être atteintes dans les 15 prochaines années. Ces cibles et objectifs sont étroitement interdépendants, et visent à trouver un juste équilibre entre les différentes dimensions de la durabilité.

18. L'ODD 15 consiste à préserver et à restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, à gérer durablement les forêts, à lutter contre la désertification, à enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et à mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Plus particulièrement, la cible 15.2 porte sur la lutte contre la déforestation, la restauration des forêts dégradées, ainsi que le boisement et le reboisement à grande échelle dans le monde entier d'ici à 2020, projet ambitieux au vu de la tendance décrite plus haut.

19. L'action dans le domaine des forêts est également essentielle à la concrétisation d'autres ODD, notamment l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 2 (élimination de la faim, sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable), l'ODD 6 (disponibilité et gestion durable de l'eau), l'ODD 7 (accès à des sources d'énergie abordables, fiables et modernes) et l'ODD 13 (climat).

#### **B. Changement climatique et Accord de Paris**

*(voir les documents portant les cotes COFO/2016/6.2, 7.2, 7.3 et 9)*

20. L'Accord de Paris, adopté en décembre 2015 par les États parties à la CCNUCC, a donné un nouvel élan à la lutte contre le changement climatique au niveau mondial. Cet instrument ambitieux vise à limiter le réchauffement en le maintenant bien en deçà de deux degrés Celsius et appelle à

---

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/3/a-i4808f.pdf>

renforcer les mesures d'adaptation ainsi qu'à mobiliser davantage de fonds en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'intégrer la résilience face au climat dans les actions de développement. Il s'appuie sur un cadre transparent, à savoir les contributions prévues déterminées au niveau national, que 175 pays avaient transmises au 22 avril 2016.

21. Les forêts joueront un rôle important dans la mise en œuvre de cet accord capital, ainsi que dans l'atténuation du changement climatique et les efforts d'adaptation. Le principal mécanisme d'atténuation porte sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Cependant, l'accord reconnaît aussi le potentiel des forêts en matière d'adaptation, y compris les approches mixtes et l'importance des avantages non liés au carbone. La majorité des contributions fixées déterminées au niveau national présentent des mesures d'atténuation et d'adaptation axées sur les forêts et l'utilisation des terres.

### **C. CIN2 et cadre d'action**

*(voir le document portant la cote COFO/2016/7.4)*

22. Les participants à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), tenue à Rome, ont adopté la Déclaration de Rome sur la nutrition, ainsi que le cadre d'action y afférent. Les dirigeants des pays du monde se sont de nouveau engagés à définir et à mettre en œuvre des politiques visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires afin de garantir à tous un régime alimentaire nutritif.

23. Les forêts et les arbres jouent un rôle dans la mise en œuvre du cadre d'action. Les produits forestiers contribuent directement à satisfaire les besoins nutritionnels des populations, en fournissant des aliments de base, des protéines et des produits alimentaires riches en micronutriments. Le combustible ligneux issu des forêts constitue une source d'énergie importante pour la cuisson et la transformation des aliments et pour la stérilisation de l'eau. Les produits forestiers peuvent être également un filet de sécurité essentiel pour les ménages vulnérables, en particulier pendant les périodes de soudure, lorsque la nourriture est rare.

### **D. Autres manifestations mondiales relatives aux forêts**

*(voir le document portant la cote COFO/2016/8.1, 8.2)*

24. Le principal résultat du quatorzième CFM, tenu à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2015, est la Déclaration de Durban, qui présente une vision nouvelle des forêts et de l'exploitation forestière pour 2050. Elle met en évidence la contribution de ce secteur au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle relie les interventions forestières aux actions en faveur de la sécurité alimentaire et les intègre à d'autres formes d'utilisation des terres et aux efforts de lutte contre le changement climatique. En raison de son caractère global et avant-gardiste, elle pourrait aussi contribuer dans une large mesure à orienter le programme forestier international, en définissant les actions à mener à l'échelon national et mondial, et au sein de la FAO.

25. À sa onzième session, tenue en 2015, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) a approuvé une déclaration ministérielle intitulée *Les forêts que nous voulons: l'après-2015* ainsi qu'un projet de résolution concernant l'Arrangement international sur les forêts pour l'après 2015. Ce projet de résolution, approuvé ensuite par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session, préconisait de prolonger l'Arrangement international sur les forêts jusqu'en 2030 et de renforcer ses activités à l'appui de la gestion durable des forêts du monde. En outre, il appelait à consolider le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) au service du FNUF et de déployer des efforts conjoints en vue de mettre en œuvre une action durable dans le domaine des forêts et d'accroître leur contribution à la concrétisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

#### IV. FUTURES ACTIVITÉS PRIORITAIRES DE LA FAO DANS LE SECTEUR DES FORÊTS

26. Compte tenu des évolutions et des faits décrits dans la section précédente, ainsi que des principales recommandations des six commissions régionales des forêts (voir l'annexe 2), la présente section donne un bref aperçu des domaines d'action prioritaires de la FAO dans le secteur des forêts en vue de l'élaboration du PMT 2018-2021.

27. Les activités de la FAO dans le domaine des forêts seront guidées par les initiatives nationales et mondiales et y contribueront afin de concrétiser les **ODD** de diverses manières. En tant que fournisseur mondial de données, la FAO sera chargée de suivre quatre indicateurs relatifs aux forêts dans le cadre de FRA et l'indice de couvert végétal montagneux («Mountain Green Cover Index»), en utilisant des outils novateurs et en renforçant les capacités des pays de les appliquer. L'Organisation jouera aussi un rôle crucial, en coopération avec le PCF, pour ce qui est d'améliorer les indicateurs existants concernant les forêts et de renforcer les indicateurs portant sur les contributions socioéconomiques des forêts au développement durable (OS 2).

28. Afin de faire face au **changement climatique** (OS 2, OS 5) et dans le cadre de l'Accord de Paris, la FAO prêtera un appui technique à des pays afin de les aider à mettre en œuvre leurs contributions prévues déterminées au niveau national et s'efforcera d'accroître de façon significative le financement destiné à cet effet, en collaboration avec des partenaires mondiaux et régionaux, notamment des banques de développement. En ce qui concerne les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, la FAO n'assistera plus les États dans la préparation au mécanisme REDD mais dans sa mise en œuvre et dans l'instauration de paiements liés aux résultats. Elle contribuera au processus de la CCNUCC en réalisant la première évaluation qui portera sur l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et les forêts et qui servira de base en matière de suivi. Elle encouragera les mesures d'adaptation, en particulier dans les zones arides, ainsi que les approches mixtes en matière d'atténuation et d'adaptation, notamment la restauration des forêts dégradées, grâce au Mécanisme de restauration des forêts et des paysages. Outre les mesures particulières concernant le changement climatique, elle continuera d'aider les pays à gérer de façon durable leurs diverses ressources forestières. Il est communément admis, en effet, qu'il est essentiel de gérer les forêts de façon durable pour qu'elles contribuent à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Par ailleurs, l'Organisation renforcera la résilience face au changement climatique dans le cadre de ses travaux sur la prévention, la gestion et l'atténuation des incendies de forêts et sur la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies.

29. Afin de veiller à ce que les forêts contribuent à la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** (OS 1, OS 5) des populations rurales, la FAO aidera les États et les autres acteurs pertinents à élaborer des cadres de décision et des plans d'investissement inclusifs et harmonisés en matière de forêts, d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition. Elle aidera aussi les pays à produire les éléments nécessaires pour étayer ce processus en suggérant des indicateurs et des méthodes de collecte de données qui leur permettront de quantifier le rôle des forêts dans la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, elle les aidera à réformer les régimes forestiers de façon à ce que les forêts contribuent à améliorer la sécurité alimentaire des populations locales. Les populations montagnardes étant très exposées à l'insécurité alimentaire, la FAO, dans le cadre du Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne, encouragera les mesures visant à renforcer la résilience des écosystèmes de montagne et le rôle des forêts et des arbres dans l'agriculture durable en zone montagneuse.

30. Afin d'améliorer **l'évaluation et le suivi des ressources forestières** (OS 2, OS 4) aux niveaux mondial et national, la FAO affinera des outils novateurs et peu coûteux pour la collecte et l'analyse de données, par exemple le logiciel Open Foris pour le suivi des terres à usages multiples, notamment dans le cadre de son partenariat avec Google. Elle renforcera les capacités des pays d'améliorer la collecte de leurs propres données en s'appuyant sur des technologies novatrices et peu coûteuses. Elle adaptera le processus FRA 2020 de manière à relever le défi des ODD et de l'Accord de Paris. En outre, elle aidera les pays à accroître la qualité de leurs statistiques sur les produits forestiers en

améliorant les indicateurs relatifs à la production et à l'utilisation de combustible ligneux, ainsi qu'aux produits forestiers non ligneux, et en renforçant les capacités des pays de collecter des données sur ces produits.

31. Dans les régions et lors du quatorzième Congrès forestier mondial (Durban), une nouvelle priorité s'est fait jour: **l'emploi et l'autonomisation des jeunes** (OS 3). L'éducation est donc essentielle pour que les jeunes ruraux disposent de débouchés professionnels. Il serait peut-être judicieux de renforcer les travaux du Groupe consultatif mondial sur la connaissance des forêts à cet égard, afin d'étudier des solutions envisageables pour former des jeunes aux activités forestières et aux techniques agricoles mais aussi d'analyser et de combler les principales lacunes en matière d'emploi pour que les jeunes puissent bénéficier de débouchés prometteurs. Par ailleurs, la FAO continuera d'élaborer des produits de la connaissance et du matériel pédagogique afin de favoriser le respect des normes professionnelles dans le secteur des forêts et de promouvoir l'emploi décent.

32. Renforcer les **chaînes de valeur des forêts** (OS 4) contribue à **réduire la pauvreté** (OS 3) en zone rurale et à faire en sorte que les produits forestiers participent à la bioéconomie dans le contexte du développement durable. La FAO favorisera le développement des petites et moyennes entreprises et des organisations de producteurs, en adoptant une approche intégrée en matière de gestion forestière et agricole, qui ciblera tout particulièrement les communautés, les populations autochtones et les familles d'agriculteurs. Elle renforcera les capacités des organisations de producteurs forestiers et agricoles et de leurs membres de créer des entreprises viables, d'accéder aux marchés et au financement, et d'améliorer leurs compétences en matière de plaidoyer et de gouvernance. Elle accordera une attention particulière à l'amélioration des chaînes de valeur de la dendroénergie, étant donné que le bois demeure la première source d'énergie pour la cuisine et d'autres usages dans de nombreux pays en développement, surtout en Afrique. Nombre de personnes tributaires des forêts sont pauvres, fragiles, marginalisées et victimes de l'exclusion sociale; leurs possibilités d'améliorer leurs moyens d'existence sont limitées. La FAO réfléchira à la manière dont des mesures de protection sociale peuvent permettre d'y remédier.

33. Les forêts ne pourront pas contribuer efficacement au Programme de développement à l'horizon 2030 si l'on n'améliore pas la **gouvernance forestière** (OS 2, OS 4), y compris les cadres décisionnels, juridiques et institutionnels. La FAO continuera de prêter une assistance en matière de politiques aux pays et à les aider dans l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux. Ces activités seront plus que jamais liées à l'appui fourni en vue de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, dont l'objectif est d'aider les pays à apporter les garanties requises.

34. La FAO continuera d'aider les organes statutaires chargés des forêts, de participer à l'élaboration et à la publication de la *Situation des forêts du monde*, à coorganiser le CFM (dont la quinzième session se tiendra en 2021), ainsi que de prêter un appui et de jouer un rôle de chef de file dans le cadre du PCF.

35. L'Organisation continuera d'intégrer systématiquement les considérations de parité hommes-femmes et la question de l'autonomisation des femmes dans ses travaux sur les forêts contribuant aux objectifs stratégiques, en s'appuyant sur les réalisations décrites au paragraphe 13 ci-dessus et dans l'annexe du document portant la cote COFO/2016/7.5.

## V. POINTS À EXAMINER

36. Le Comité souhaitera peut-être:

- prendre note des évolutions et des faits concernant le secteur forestier et formuler des observations à ce sujet;

- fournir des orientations sur les priorités de travail de la FAO dans le domaine des forêts qui doivent être prises en compte dans l'examen du Cadre stratégique et l'élaboration du PMT 2018-2021.

### ***Annexe 1: Principaux éléments du Cadre stratégique de la FAO***

#### **Vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

#### **Les trois objectifs mondiaux des Membres:**

- Éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active
- Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables
- Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures

#### **Objectifs stratégiques**

1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches
3. Réduire la pauvreté rurale
4. Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces
5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

#### **Objectif supplémentaire**



6. Qualité, connaissances et services techniques

**Thèmes transversaux**

Parité hommes-femmes

Gouvernance

Nutrition

Changement climatique

**Fonctions essentielles**

1. Apporter un appui, notamment aux pays, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
2. Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
3. Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
4. Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5. Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation

6. Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires du développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
7. Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

### **Objectifs fonctionnels**

Activités de diffusion

Technologies de l'information

Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

Administration efficiente et efficace